

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07/07/2025

Début de séance à 19h53

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Evelyne THOMAS, Sébastien ALLIER, Louis COSTA, Nathalie CRIONNET, Hervé GROSBELLET, David CARRICONDO, Bernard BISSUEL,

Arrivée d'Estelle DUFOUR à 19h56.

Arrivée de Jean-Claude TISSOT à 20h06.

Pouvoirs : Magali SABOT à Maryline VERNE, Isabelle MOLLON à Frédéric LAFOUGÈRE.

Absents : Cédric LEGAT.

Secrétaire de séance : Jean-Claude TISSOT.

En préambule à la séance, intervention de la CC Forez-Est pour présenter aux élus municipaux les actions de la CC Forez-Est. Cette action est menée sur l'ensemble du territoire de la CCFE.

Monsieur Gilles DUPIN, vice-président, Madame Carine BON, directrice adjointe, et Monsieur Guillaume MENESSON, directeur des services.

Début officiel de la séance publique : 21h12

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 02/06/2025

Le compte-rendu de la séance du 02/06/2025 est adopté à l'unanimité des présents.

2. APPROBATION AVENANT N. 2 MARCHE AMENAGEMENT PLACE DE LA BASCULE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le chantier en cours concernant l'aménagement de la Place de la Bascule.

Il propose aux élus de valider des travaux supplémentaires afin de valoriser cette place ; le montant H.T. de cet avenant s'élevant à 14 936.95 € ce qui porte le marché à 89 970.43 € H.T.,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

La pose de portes en fer forgé (cour La Ruche et puits de la bascule) et la mise en place d'une rampe d'accès PMR pour La Ruche seront prochainement réalisées.

L'inauguration de la place de la bascule et de différents aménagement est prévue le samedi 30/08/2025.

L'agrandissement de la crèche intercommunale sera également inauguré à cette même date.

3. PROPOSITION DE PRIX POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZD 1 AFIN DE CREER UN CHEMINEMENT PIETONNIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de cheminement piétonnier entre le lotissement et la salle du temps libre. Ce cheminement permettrait à la collectivité d'offrir un cheminement sécurisé depuis le lotissement jusqu'à la Route de Saint Just la Pendue en utilisant le cheminement doux de l'étang à la RD 5 qui sera prochainement réalisé.

Il indique à l'assemblée délibérante que les Consorts MAGNON, propriétaires, ont donné un accord de principe pour une cession d'une partie de leur propriété pour la réalisation de cet aménagement.

Il est proposé de fixer le prix d'achat à 1.00 € le m² (surface estimée de 2 500 m² pour une bande 5 m de large sur une longueur de 400 m), de charger Me VIRICEL, Office Geyssant & Viricel, d'établir l'acte correspondant (les frais inhérents à cet acte incombant à la collectivité), de prendre en charges les frais de bornage, de notaire ainsi que les frais relatifs à la remise en état de la clôture,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

4. TARIFS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de réviser les tarifs périscolaires pour la nouvelle année

scolaire.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'appliquer les prix suivants à compter du 01/09/2025 :

- Repas enfant : 4.26 €

Repas adultes ou intervenant extérieur : 7.00€

Majoration de 50 % du prix du repas, soit 6.39 € le repas, pour les enfants non-inscrits selon les modalités précisées dans le règlement de fonctionnement de la cantine (inscription à la semaine).

- Garderie : 1.54 € par heure (toute ½ heure entamée est due)

Garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h05 de 16h15 à 18h30.

Pour les élèves non-inscrits en garderie : 3.08 € par heure

- En cas de grève des enseignants (à partir de 25 % de grévistes), un service minimum sera mis en place durant les heures auxquelles les enseignements sont dispensés aux élèves (8h15-11h30 et 13h30-16h15) et ce à titre gratuit. En dehors de ces horaires d'accueil obligatoire et gratuit, le tarif de garderie sera appliqué (7H45-8H15 et 16H15 – 18H).

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires est également validé par les membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

5. TARIF DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA BASCULE POUR VENTES A EMPORTER

Monsieur le Maire informe les élus qu'une demande a été déposée en mairie pour de la vente à emporter ; stationnement sur la Place de la Bascule.

Il propose aux élus d'encadrer ces éventuelles ventes et de fixer les prix de place pour les commerçants indépendants et ambulants de la vente à emporter qui pourraient intervenir sur la Place de la Bascule et de fixer le prix de 5.00 €/jour pour les commerçants indépendants et ambulants ayant une activité commerciale de vente à emporter sur le territoire communal (Place de la Bascule) à compter du 01/08/2025,

Pour le moment, les ventes à emporter ne sont autorisées que le dimanche soir afin de ne pas pénaliser le commerce existant ; les commerçants concernés devront obligatoirement faire une demande en mairie et être autorisés, par la collectivité, à utiliser le domaine privé de la commune.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à la majorité des présents (pour : 13 voix, contre : 1 voix)

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de changement des portes (entrée du restaurant et cuisine) du bar-restaurant qui sont en très mauvais état ; cet investissement permettra de réaliser des économies d'énergie.

Afin de réaliser ces travaux, il propose de solliciter une aide financière auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité pour l'année 2026 ; travaux estimés à 12 495.00 € H.T.,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

7. DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN RURAL APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'aménagement émanant d'un administré concernant le chemin rural au lieu-dit « Les Charmeaux ».

Suite au remembrement, une modification du tracé de l'ancien chemin rural au lieu-dit « Les Charmeaux » avait été validé afin qu'il ne traverse plus une propriété privée qu'il scindait en deux parties.

Lors du changement de propriétaire, ce dernier a souhaité que la commune procède à la modification attendue en aménageant un nouveau tronçon afin que les usagers ne traversent plus sa propriété.

La commune a effectué les travaux nécessaires pour assurer la continuité du chemin rural en suivant la déclivité du tracé.

Aujourd'hui, le propriétaire demande à ce que des travaux complémentaires soient effectués au motif que les aménagements réalisés ne permettent pas la circulation de son véhicule.

Considérant le fait que les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et que cette

demande est susceptible d'engager une dépense non prévue au budget, il propose aux élus de se prononcer sur cette demande.

Les élus décident de ne pas autoriser les aménagements supplémentaires sur le chemin rural dit « des Charmeaux »,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MJC DE BUSSIÈRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la MJC de Bussièrès organise l'accueil des enfants du village durant les vacances scolaires et les mercredis durant la période scolaire. La commune participe financièrement à cet accueil à hauteur de 1.70 €/heure et par enfant félinois fréquentant cet organisme.

Il propose aux élus de valider les conventions proposées par la MJC de Bussièrès pour les périodes de septembre 2025 à août 2026 et de porter la participation financière communale à 1.85 €/heure.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

9. APPROBATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2024

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Il présente le rapport correspondant pour l'année 2024 et propose aux élus d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

10. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

M. le Maire propose à l'assemblée de créer, à compter du 07/07/2025, 4 emplois non permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 / 35^{ème} d'un temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée prévisible de 2 semaines par emploi suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes : l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts

La rémunération sera déterminée par l'indice brut 367, indice majoré 366

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail avec chacun d'entre eux.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

11. QUESTIONS DIVERSES

Sébastien ALLIER indique aux élus que les éventuels acheteurs du lot n° 6 (lotissement communal) n'ont pas donné suite à leur projet.

Maryline VERNE se fait porte-parole de Magali SABOT. Le marché d'été du 02/07/2025 s'est bien passé et les commerçants ont été satisfaits.

Elle précise que, dans le cadre du plan canicule, des appels ont été faits auprès des administrés et un listing a été établi.

En ce qui concerne le personnel communal, des contrats à durée déterminée arrivent à échéance (école, cantine, AVT) et des offres d'emploi ont été publiées ; les entretiens se dérouleront dans les prochaines semaines.

Le Centre de Gestion a réalisé un rapport sur les conditions de travail des agents école qui a été présenté début juillet ; les élus vont réaliser des achats afin d'améliorer leurs conditions de travail (investissement qui sera réalisé sur plusieurs années).

Hervé GROSBELLET indique que la Commission des Solidarités organise un goûter avec les aînés le

18/08/2025 après-midi.

Nathalie CRIONNET indique qu'une nouvelle bénévole a rejoint les rangs de la bibliothèque. Un don de mobilier va être fait à la bibliothèque. Durant l'été, l'intérieur la cabane à livres sera repeint par les agents.

Evelyne THOMAS indique que le CME s'est réuni pour sa dernière réunion le 04/07/2025 et a été suivie d'un pot avec les parents.

La visite de centres de tri avec la CCFE est prévue le 03/09/2025.

Elle a participé au conseil d'école fin juin 2025 : l'équipe enseignante est contente du voyage scolaire. Elle demande l'augmentation du budget manuels scolaires, le renouvellement d'ordinateur et divers travaux durant l'été. L'effectif prévu au 01/09/2025 est de 75 élèves.

Frédéric LAFOUGERE fait un rapide point budgétaire.

Le broyage des terrains autour du lotissement est programmé.

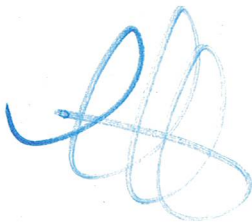
Courant du 2^{ème} semestre 2026, des containers semi-enterrés seront installés sur l'ensemble de la commune ; une réunion d'information sera programmée en novembre 2025 par la CCFE à ce sujet.

Frédéric LAFOUGERE et Maryline VERNE font un retour sur les entretiens qu'ils ont eu avec l'ensemble des élus.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 15/09/2025 à 19h45 en mairie.

La séance est levée à 23h36.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Claude TISSOT**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

